



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic inquiet, mais plus déterminé que jamais

Le 9 décembre 2015 - Le Comité de citoyens de la ville de Malartic, fort d'une assemblée tenue le lundi 7 décembre, est convaincu plus que jamais de la nécessité d'exiger l'élaboration d'un protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement pour tous les citoyens affectés par sa voisine, la mine Canadian Malartic et encore plus particulièrement pour les gens les plus impactés vivant dans la zone sud de la voie ferrée. Il s'est vu confirmer un mandat clair et sans équivoque par des citoyens des plus déterminés.

Dans une lettre datée du 21 septembre et adressée au Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic, la mine Canadian Malartic s'engageait (le jour-même de la tenue d'une réunion publique convoquée par le Comité de citoyens) à mettre en place un protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement. La mine Canadian Malartic se targue sur toutes les tribunes qu'elle et le Comité de citoyens n'utilisent pas les mêmes termes pour définir la même réalité soit la rédaction de ce protocole. Cependant, depuis cette date de nombreuses correspondances et messages publics de la minière nous laissent perplexes et fort anxieux. Et pour cause :

La première rencontre du Comité de travail qui se tiendra finalement le 15 décembre prochain et qui doit aboutir à ce protocole devait commencer avec une feuille blanche où toutes les parties devaient décider ensemble des partenaires et des modalités de travail, pourquoi la minière a-t-elle décidé qui serait accepté ou refusé à cette première rencontre ? Alors que la minière est appuyée par une batterie d'experts dans tous les domaines dont de nombreux conseillers juridiques, pourquoi refuse-t-elle catégoriquement la présence d'experts en soutien au Comité de citoyens de la zone sud ? Pourquoi la mine veut imposer ce déséquilibre des parties ? Pourquoi les citoyens sont les seuls sans ressource spécialisée et financière dans ce dossier alors que ce sont eux qui vivent avec les nuisances de leur voisine ? Pourquoi la minière affirme que dans ce processus, il n'aura ni négociation, ni médiation alors que les parties devaient décider ensemble de la marche à suivre ?

Pourquoi le Maire de Malartic clame que les citoyens portent des plaintes pour porter plainte, alors que la réglementation du MDDELCC oblige le plaignant à motiver et justifier sérieusement toutes les plaintes ? Pourquoi les citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic se sentent abandonnés dans leur démarche par leur ville ? Pourquoi la ville ne négocie pas avec la mine Canadian Malartic pour les dommages et les pertes subis dans l'objectif d'une ville en santé où ses citoyens sont en sécurité, où la jeunesse, sa relève, y grandira en santé et dans laquelle on pourra y vieillir en santé (physique et psychologique) au lieu de vouloir à tout prix garder ses citoyens en otages ?

Pourquoi, alors qu'en septembre la Direction de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue pressait la mine Canadian Malartic de considérer « le rachat et la relocalisation » comme des « solutions » aux problèmes de nuisances subis par la population de Malartic, que la mine reste si « réservée » sur cet aspect de la solution ?

Pourquoi, lors de la rencontre de co-construction tenue par la minière le 3 octobre dernier alors qu'une pétition signée par plus d'une soixantaine de personnes a été déposée dans laquelle elles



réclament un protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodement est-t-elle restée aussi silencieuse et que les citoyens ont dû demander pour qu'elle soit ajoutée sur le site de la minière ?

Alors que les citoyens continuent d'être affectés par les nuisances de la mine, et ce, depuis plus de quatre ans, il y a urgence d'agir. Pourquoi il aura fallu des mois pour obtenir une première rencontre de travail alors que le BAPE est annoncé pour le printemps ou l'été 2016 ? Voilà le pourquoi de la grande inquiétude de très nombreux citoyens devant le temps qui s'étire.

Tel que communiqué à maintes reprises à la minière depuis le 21 septembre : le Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic souhaite que la minière s'engage à soutenir financièrement la participation citoyenne, et notamment le recours à des personnes-ressources externes et des expertises indépendantes au besoin et ce dès la première rencontre.

La minière démontrera-t-elle une réelle ouverture de vouloir vraiment travailler « ensemble » pour aller plus loin et régler les problèmes de tous les citoyens. Avons-nous été naïfs de croire à la bonne foi de la minière et des autres parties en laissant filer autant de temps? Le 15 décembre, le Comité de citoyens sera là et pourra enfin évaluer, face à face, le sérieux et la bonne foi de la minière, de la ville et du Comité de suivi. Le Comité de citoyens souhaite dans l'intérêt de tous que cela fonctionne sinon il devra envisager toutes les autres options pour obtenir un protocole d'acquisition, de compensation et d'accommodements.

-30-

Source et entrevues :

Louis Trottier, représentant du Comité citoyens Zone sud de la voie ferrée de Malartic
819-757-3412